



Doc. 16044
03 octobre 2024

Protéger les droits humains et améliorer la vie des travailleuses et des travailleurs du sexe et des victimes d'exploitation sexuelle

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer les mots «leur profession» par les mots suivants:

«le fait que ces personnes sont dans cette situation».

Déposé par:

SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CE/AD
GRAF Martin, Autriche, CE/AD
HART Sally-Ann, Royaume-Uni, CE/AD
KLEINWÄCHTER Norbert, Allemagne, CE/AD
SCHOOS Alexandra, Luxembourg, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

